

Helsana



Rapport de gestion du Groupe Helsana

Chiffres clés

1,9

million
Assurés

5,9

milliards de francs
Prestations

6

milliards de francs
Recettes de primes

3214

Collaborateurs

102,3

%
Ratio combiné

16

millions de francs
Résultat
d'entreprise

	2015
Compte de résultat	
Primes acquises	5 981 755
Prestations d'assurance	-5 863 039
Charges d'exploitation	-601 955
Résultat d'entreprise	15 936
En % des primes acquises	
Fonds propres	32,7 %
Charges d'assurance (taux de sinistres)	92,2 %
Charges d'exploitation (taux de frais)	10,1 %
Ratio combiné (somme des taux de sinistres et de frais)	102,3 %

Chère lectrice, cher lecteur,

Conformément à nos prévisions, Helsana a connu un exercice 2015 difficile. La nouvelle hausse des coûts a pesé sur le résultat. Le Groupe Helsana garde néanmoins de solides bases et porte un regard confiant sur l'avenir. En 2014, Helsana avait redéfini son orientation stratégique: nous entendons figurer dans le top 3 de la branche en termes de perception par les clients d'ici à 2018. La structure qui permettra de soutenir de manière optimale la réalisation de cet objectif stratégique est désormais en place. Nous mettons tout en œuvre pour que nos clients soient satisfaits de nous et de nos prestations et pour que leur perception d'Helsana les encourage à nous recommander auprès de leur entourage. Tel est l'esprit de notre engagement quotidien.



Thomas D. Szucs
Président du
Conseil d'administration



Daniel H. Schmutz
CEO

Une année de défis

Le Groupe Helsana a connu un exercice 2015 difficile. Conformément aux prévisions, le résultat est légèrement positif mais notre assise financière reste solide. Les jalons pour gagner le top 3 de la branche en termes de perception par les clients sont désormais posés.

Conformément à nos prévisions, Helsana a connu un exercice 2015 difficile. À 16 millions de francs, le résultat d'entreprise est légèrement positif. La perte actuarielle est compensée par le résultat positif dans le domaine des placements.

La perte actuarielle dans le segment de l'assurance de base était prévue. Toutefois, l'augmentation des coûts des prestations, plus élevée qu'escompté, a fait grimper son montant au-delà de nos prévisions. Dans le segment de l'assurance complémentaire, l'augmentation des coûts des prestations et la renonciation à une adaptation des primes les années précédentes ont abouti à un résultat plus modeste.

L'année 2015 a été consacrée à la mise en place de la structure permettant la réalisation de l'objectif défini en 2014, à savoir celui de se positionner dans le top 3 de la branche en termes de perception par les clients. Les jalons en sont désormais posés.

Un changement a également été apporté sur le plan comptable: les comptes du Groupe Helsana ont été établis pour la première fois au 31 décembre 2015 conformément aux nouvelles normes comptables Swiss GAAP RPC. Ce changement ne permet donc pas de comparaison directe avec les chiffres de l'année précédente.

La hausse des coûts des prestations se poursuit

Les coûts des prestations du Groupe Helsana ont encore augmenté en 2015, pour atteindre 5,876 milliards de francs. Les recettes de primes se sont chiffrées à tout juste 6 milliards de francs (5,982 milliards de francs), soit un montant supérieur à celui enregistré en 2014.

La hausse des coûts des prestations est liée à une tendance observée dans tous les genres de frais. Après quelques années de progression modérée, l'augmentation annuelle des coûts correspond de nouveau au niveau à long terme, soit plus de 4 %. Dans le segment de la LAMal, les frais médicaux, de physiothérapie et des soins à domicile ainsi que les frais pharmaceutiques ont augmenté de manière particulièrement significative. À l'instar de l'année précédente, l'augmentation des frais médicaux est principalement imputable au fait que les spécialistes agréés sont de plus en plus nombreux. Les frais de physiothérapie et soins à domicile ont augmenté plus particulièrement en raison de l'accroissement du nombre de prestations de soins de ce type. Après l'expiration des mesures de réduction des coûts mises en œuvre ces dernières années, nous observons à présent une nouvelle hausse des frais dans le domaine des médicaments. Dans le segment de la LCA, on relève notamment une hausse des coûts dans le domaine de l'assurance complémentaire d'hospitalisation.

5,9

milliards de francs
Prestations

«Nous voulons continuer à marquer le secteur de la santé de notre empreinte en partenaire solide et engagé.»

Professeur Thomas D. Szucs,
Président du Conseil d'administration

6

milliards de francs
Recettes de primes

16

millions de francs
Bénéfice

Perte actuarielle

Le Groupe Helsana avait budgété une perte actuarielle pour l'année 2015. Cependant, le résultat actuariel de -137 millions de francs s'est avéré encore légèrement plus défavorable. Ce chiffre correspond à un ratio combiné de 102,3 %.

Dans le segment LAMal, le ratio combiné est de 103,7 %. Cette valeur élevée pour le Groupe est principalement imputable au fait que les coûts des prestations ont plus fortement augmenté qu'escompté. Après avoir été sciemment augmentées de façon plus modérée au cours des années 2013, 2014 et 2015, les primes ont subi une hausse significative en 2016. L'utilisation de réserves excédentaires a permis néanmoins de modérer cette hausse.

Dans le segment LCA, le ratio combiné est légèrement positif, à 98,9 %. Ceci est la conséquence de l'augmentation des coûts des prestations ainsi que de la décision de ne pas adapter les primes. Dans le segment de l'assurance accidents, le ratio combiné est de 97,2 %.

«Nous allons nous engager sans relâche pour nos clients. Et nous ferons en sorte qu'ils le perçoivent et nous recommandent auprès de leur entourage. »

Daniel Schmutz, CEO

102,3 %

Ratio combiné

Résultat des placements de capitaux supérieur à l'indice de référence

En 2015, les marchés financiers ont connu une évolution moins favorable qu'au cours des exercices précédents, marqués par une croissance stable. Malgré ce contexte difficile, Helsana a une nouvelle fois dépassé l'indice de référence. En 2015, la performance des spécialistes en placements de Helsana a été supérieure de 0,8 % à l'indice de référence. La performance globale atteint 1,6 % sur une fortune de placement de 5,8 milliards de francs. Le résultat financier s'est élevé à 154 millions de francs, contribuant ainsi à une amélioration significative du résultat global. Ces dernières années, le portefeuille de placement, largement diversifié, a toujours contribué à renforcer

la capacité financière, permettant ainsi à Helsana d'améliorer sa solvabilité et de tempérer la hausse des primes des clients.

1,958

milliards de francs
Fonds propres

Helsana est financièrement stable et prête pour l'avenir

Toutes les sociétés du Groupe Helsana continuent à remplir les exigences légales en matière de solvabilité. Fin 2015, le Groupe Helsana disposait de fonds propres à hauteur de 1,958 milliard de francs. Sa position de marché demeure solide et Helsana reste bien armée pour l'avenir.

Top 3

Nous nous sommes fixé pour objectif de figurer dans le top 3 de la branche en termes de perception par les clients d'ici à 2018.

Malgré un environnement de marché exigeant et une plus forte augmentation des coûts, Helsana porte un regard serein sur l'avenir. Elle veut continuer à jouer un rôle déterminant dans le domaine de la santé en Suisse et y exercer une influence qui doit lui permettre de garantir un accès aux soins concurrentiel et de qualité mais également abordable pour tous.

En 2014, Helsana avait redéfini son orientation stratégique et s'était fixé pour objectif de recevoir les meilleures notes de ses clients d'ici à 2018. Dans tout ce que nous entreprendrons, nous allons nous interroger sur la manière dont nous pouvons nous engager pour nos clientes et clients.

Dans le cadre de cette réorientation stratégique, Helsana a pu compter sur l'engagement, la compétence et le professionnalisme de ses collaborateurs. Le nombre global de collaborateurs est resté constant. Helsana n'en est encore qu'aux prémices mais d'importants jalons ont été posés pour pouvoir accéder au top 3 de la branche en termes de perception par les clients. Helsana est bien armée pour poursuivre dans cette voie.

Une bonne gestion passe par des règles claires

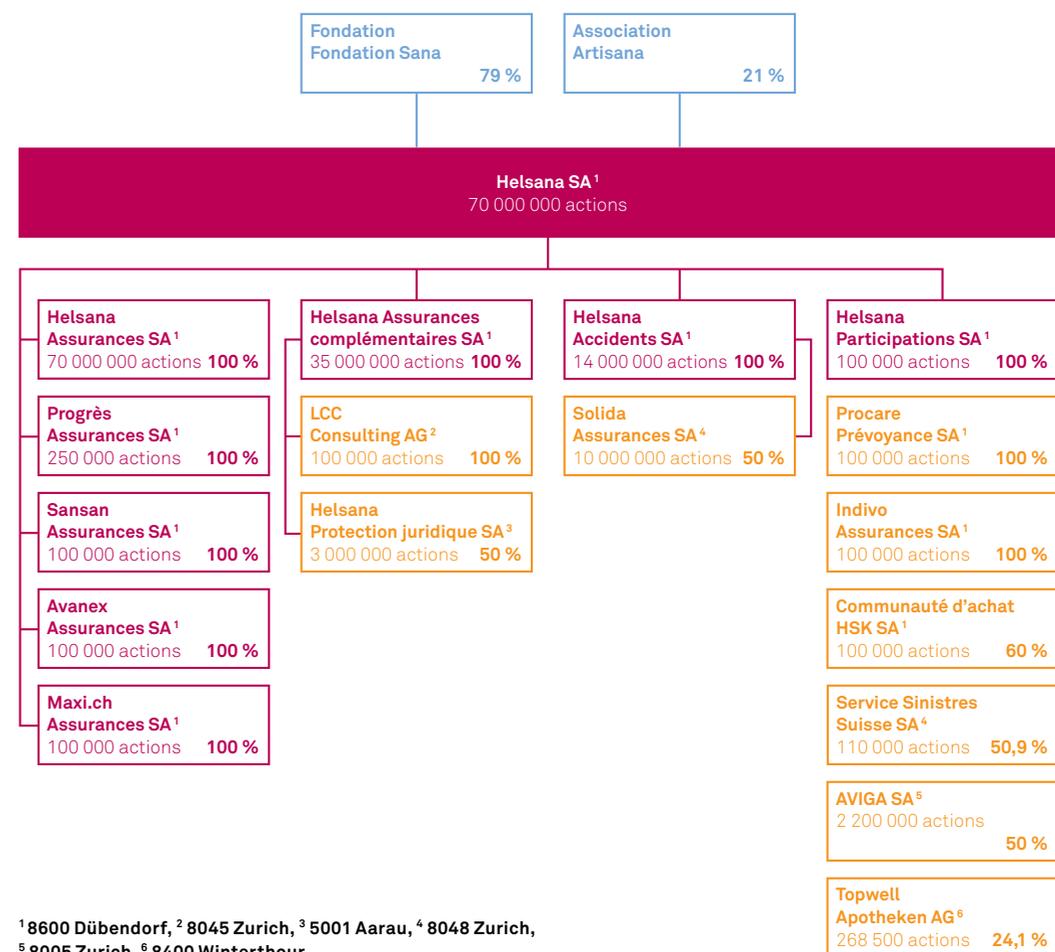
Le Groupe Helsana applique les principes du gouvernement d'entreprise pour une gestion d'entreprise responsable et transparente. Celle-ci dessine un cadre clair pour les assurés, les collaborateurs, les actionnaires et le public.

Pour le Groupe Helsana, les principes de gouvernement d'entreprise s'appliquent à l'ensemble de l'organisation de l'entreprise ainsi qu'aux instruments de direction et de contrôle qui lui permettent de satisfaire les prescriptions légales. En matière de transparence et de responsabilité, le Groupe Helsana se réfère aux recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise».

Dans le Code de conduite, le Conseil d'administration a défini des principes éthiques pour l'activité commerciale auxquels adhèrent tous les collaborateurs d'Helsana. Le Code de conduite établit les valeurs et principes communs que tous les collaborateurs du Groupe Helsana doivent appliquer dans leur travail quotidien afin d'atteindre durablement les objectifs. Il favorise en outre une approche commune d'une pratique commerciale honnête et éthique.

1. Structure du Groupe et actionnariat

Sont actionnaires d'Helsana SA la Fondation Sana et l'Association Artisana, avec respectivement 79 % et 21 % du capital-actions, qui s'élève à 70 millions de francs. La Fondation Sana se compose d'un conseil de fondation comprenant actuellement 28 membres et d'un comité de sept personnes. L'Association Artisana est dirigée par un comité constitué de dix membres.



¹ 8600 Dübendorf, ² 8045 Zurich, ³ 5001 Aarau, ⁴ 8048 Zurich, ⁵ 8005 Zurich, ⁶ 8400 Winterthour

Helsana ne détient aucune participation dans des sociétés cotées en Bourse faisant partie du périmètre de consolidation d'Helsana ni aucune participation croisée représentant, de part et d'autre, plus de 5 % du capital ou des voix.

2. Structure du capital

Le capital-actions d'Helsana SA s'élève à 70 millions de francs, divisé en 70 000 actions nominatives entièrement libérées, dont la valeur nominale s'élève à 1000 francs chacune. Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Les actions nominatives ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Au cours des trois derniers exercices, aucune modification du capital

n'a été actée. Aucune règle n'a été définie quant à l'admissibilité des inscriptions de nommée.

Il n'existe aucune action privilégiée ou à droit de vote privilégié et aucun bon de participation n'a été émis. L'entreprise ne possède par ailleurs aucun capital conditionnel ou autorisé et n'a émis aucun bon de jouissance. Helsana n'a pas non plus émis la moindre action convertible ou option.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la conduite stratégique du Groupe Helsana. Neuf personnes y siègent, le président et huit membres. Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs (voir page 16).

- Vous trouverez de plus amples informations sur les membres du Conseil d'administration sous: helsana.ch/ca

Aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait partie, au cours des trois derniers exercices, de la direction d'une société du Groupe Helsana. En outre, les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations commerciales avec le Groupe Helsana (ou ses sociétés) susceptibles de les influencer dans l'exercice de leur fonction.

Tous les deux ans, l'assemblée générale élit tous les membres du Conseil d'administration individuellement pour un nouveau mandat. Il n'est possible d'être réélu qu'à cinq reprises. Lorsqu'un membre quitte le conseil en cours de mandat, son successeur entre en fonction pour la période restante.

3.1 Organisation interne

L'organisation du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise est précisée dans le règlement d'organisation, qui définit les responsabilités du Conseil d'administration et de ses commissions, de la révision interne et de la Direction d'entreprise et régit l'établissement de rapports.

Le Conseil d'administration est chargé de la haute direction du Groupe Helsana. Trois commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration, notamment en matière de coordination, prise de position et préparation de ses décisions. Peuvent s'y ajouter

d'éventuelles commissions techniques si certaines tâches l'exigent. Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que le requiert la gestion des affaires mais au moins cinq fois par an (2015: huit séances).

Trois commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration.

Commissions	Commission d'entreprise et des indemnités	Commission d'audit et de gestion des risques	Commission d'investissement
Composition	Professeur Thomas D. Szucs (président), Michela Ferrari-Testa et Kurt Gfeller	Dr Christiane Roth-Godat (présidente), Yves Cuendet et Severin Moser	Professeur Thomas D. Szucs (président), Daniel Loup et Reto Stump
Tâches et compétences	Coordination et préparation des dossiers concernant les affaires qui doivent être soumises au Conseil d'administration, préparation de la rémunération des membres du Conseil d'administration à l'attention du Conseil d'administration et détermination de la rémunération de la Direction d'entreprise conformément aux directives du Conseil d'administration.	Examen préalable et prise de position à l'attention du Conseil d'administration concernant toutes les affaires comptables, examen et information à l'attention du Conseil d'administration au sujet du mandat, du rapport, y compris le Management Letter, ainsi que détermination des honoraires de l'organe de révision externe, élection du responsable de révision interne, coordination de la planification pour les révisions interne et externe, réception et information à l'attention du Conseil d'administration des rapports de révision interne, de l'actuaire responsable, des sociétés externes du groupe et relatifs à la situation prévalant en matière de gestion des risques et de système de contrôle interne (SCI).	Examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration pour la rédaction de rapports trimestriels et annuels concernant les actifs immobilisés, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant la «Value at Risk», la stratégie de placement ainsi que les affaires de placement du ressort du Conseil d'administration, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant le réexamen annuel du règlement de placement.
Séances	Les trois commissions permanentes se réunissent aussi souvent que l'exige la gestion des affaires (nombre de séances en 2015: commission d'entreprise et des indemnités: 7, commission d'audit et de gestion des risques: 4, commission d'investissement: 5).		

3.2 Révision interne

Grâce au service de révision interne, qui est directement subordonné au Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration dispose d'un moyen efficace pour obtenir des informations en toute indépendance. Le service de révision interne dépend directement de la présidente de la commission d'audit et de gestion des risques. Les

contrôles basés sur les risques des processus de contrôle et de direction ont pour objectif d'améliorer les processus d'exploitation et de créer une plus-value.

Le service de révision interne établit un rapport trimestriel à l'attention du Conseil d'administration. En outre, il est chargé de la coordination et du soutien des travaux de l'organe de révision externe.

4. Direction d'entreprise

La Direction d'entreprise assure la conduite opérationnelle du Groupe Helsana. Elle se compose de cinq membres. Le CEO est responsable de la direction opérationnelle (voir page 17).

– Vous trouverez de plus amples informations sur les membres de la Direction d'entreprise sous: helsana.ch/direction-d-entreprise

5. Rémunérations, participations et prêts

Sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités, le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres. Ladite commission décide, conformément aux directives du Conseil d'administration, de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend de la réalisation des objectifs.

Rémunération des membres en fonction

Aucune des sociétés du Groupe Helsana n'est cotée en Bourse. Le Groupe Helsana communique, pour chacun de ces organes, la rémunération individuelle la plus élevée. En 2015, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction se présente comme suit: la rémunération globale du Conseil d'administration s'élève à 758 500 francs. Ce montant comprend l'ensemble des rémunérations pour la collaboration au sein des différentes commissions du Conseil d'administration. Aucune part variable n'a été versée. Le Président du Conseil d'administration a été rémunéré à hauteur de 179 000 francs. La rémunération globale des cinq membres de la Direction d'entreprise était constituée de paiements en numéraire à hauteur de 2 857 000 francs, de cotisations de prévoyance de 507 000 francs et d'autres émoluments de 146 000 francs. La rémunération la plus élevée a été perçue par le président de la Direction d'entreprise avec des paiements en

numéraire de 765 000 francs, des cotisations de prévoyance de 138 000 francs et d'autres émoluments de 36 000 francs. Les paiements en numéraire incluent le salaire de base et toutes les parts variables.

Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leur mandat au nom du Groupe Helsana. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise devant être rendu public n'a été versé.

6. Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale au moyen d'une procuration écrite. Le mandataire ne peut en aucun cas être lui-même actionnaire.

Aucune règle statutaire ne limite le droit de vote ou la participation à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix représentées, sauf disposition légale contraignante contraire. Les statuts ne définissent aucun quorum.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, les liquidateurs ou l'organe de révision. Le Conseil d'administration convoque également une assemblée générale quand des actionnaires représentant au moins 10 % du capital-actions en font la demande par écrit, avec mention des points à mettre à l'ordre du jour ainsi que des propositions.

La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être adressée au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale et doit mentionner les points à mettre à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des actionnaires.

Helsana tient un registre des actions nominatives où sont inscrits les détenteurs et les usufruitiers, avec mention de leur nom et de leur adresse.

7. Changement de contrôle et mesures de défense

Comme Helsana n'est pas cotée en Bourse, la société n'a pas l'obligation d'émettre une offre publique d'achat.

Aucune clause de changement de contrôle n'a été incluse dans des conventions ou des plans au bénéfice des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction d'entreprise ou d'autres cadres d'Helsana.

8. Organe de révision

Conformément aux statuts, l'organe de révision est nommé pour une année. Le mandat du réviseur responsable est limité à sept ans. Il s'étend à la grande majorité des sociétés comprises directement ou indirectement dans le périmètre de consolidation d'Helsana.

La société Ernst & Young SA, sise à Zurich, est l'organe de révision du Groupe Helsana depuis 2006. Le mandat en cours a été prolongé à l'issue de l'assemblée générale du 10 avril 2015. Stefan Marc Schmid exerce la fonction de réviseur responsable depuis 2010. Les honoraires pour les travaux de révision se sont élevés à 700 575 francs en 2015. Les honoraires additionnels pour des prestations de conseil se sont élevés à 356 851 francs en 2015.

9. Gestion très stricte du risque et du contrôle

Helsana accorde une grande importance à la gestion des risques. Au cours des dernières années, Helsana a donc instauré dans toute l'entreprise une gestion des risques et un système de contrôle interne conformes aux dispositions du Code des obligations et de la loi sur la surveillance des assurances (LSA). La gestion des risques et du contrôle est un instrument de conduite primordial visant à garantir la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que la pérennité et le succès du Groupe Helsana.

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports sur les principaux risques, leur évolution et les mesures prises pour en limiter l'impact et les maîtriser. Le système de contrôle interne englobe le traitement des risques pour l'activité opérationnelle.

10. Politique d'information

Le Groupe Helsana informe ses actionnaires, ses collaborateurs et ses clients de manière complète, ouverte et régulière.

Dans la rubrique «Groupe Helsana» du site Internet www.helsana.ch, vous trouverez des informations sur des thèmes tels que la stratégie de l'entreprise, la structure juridique, le gouvernement d'entreprise, les événements, les communiqués de presse et les rapports de gestion ainsi que d'autres informations spécifiquement destinées à différents groupes cibles.

Les résultats du Groupe sont publiés une fois par an. Les communiqués de presse et les présentations sont disponibles sur le site Internet de la société. Le rapport de gestion est disponible en allemand, français, italien et anglais. Il peut aussi être consulté sur le site Internet à partir du jour de la publication des résultats de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées au cas par cas.

– Service médias: media.relations@helsana.ch

Membres du Conseil d'administration



Professeur Thomas D. Szucs
Président, depuis 2010



Michela Ferrari-Testa
Vice-présidente, depuis 2007



Kurt Gfeller
Vice-président, depuis 2004



Yves Cuendet
Membre, depuis 2014



Jürg Dommer
Membre, depuis 2013



Daniel Loup
Membre, depuis 2011



Severin Moser
Membre, depuis 2008



Dr Christiane Roth-Godat
Membre, depuis 2008



Reto Stump
Membre, depuis 2012

Membre de la Direction d'entreprise



Daniel H. Schmutz
CEO



Rudolf Bruder
Finances et
Technique actuarielle



Jürg Stupp
Vente et Marketing



Michael Willer
Service Clientèle et Prestations



Achim Baumstark
Informatique et Services

Comptes consolidés du Groupe Helsana

Montants en milliers de francs	Annexe	2015
Primes acquises pour propre compte	4	5 981 755
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	4	-5 875 765
Taux d'intérêt technique		9 804
Compensation des risques entre assureurs		375 042
Participation des assurés aux excédents		-26 091
Charges d'exploitation pour propre compte	4	-601 955
Compte de résultat technique		-137 210
Produits des placements de capitaux		706 193
Charges des placements de capitaux		-567 444
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		15 000
Résultat des placements de capitaux	5	153 749
Charges d'intérêts techniques		-9 804
Autres produits d'exploitation	4	10 594
Autres charges d'exploitation	4	-5 696
Résultat d'exploitation		11 633
Résultat hors exploitation	4	15 993
Résultat exceptionnel	4	-47
Résultat consolidé avant impôts		27 579
Impôts sur les bénéficiaires		-10 664
Part des minoritaires dans le résultat		-979
Résultat consolidé		15 936

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2015	1.1.2015
Actifs			
Placements de capitaux	6, 7	5 802 947	5 790 936
Immobilisations incorporelles	8	45 255	12 757
Immobilisations corporelles	8	13 880	13 537
Comptes de régularisation actifs	9	432 670	478 891
Impôts différés actifs ¹		39 103	0
Créances	10	271 169	228 104
Liquidités		300 888	202 038
Total de l'actif		6 905 912	6 726 263
Passifs			
Capital de l'entité		70 000	70 000
Réserves provenant de primes		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices		1 464 535	1 466 635
Résultat consolidé		15 936	0
Part des minoritaires dans le capital		2 282	2 183
Fonds propres		1 958 354	1 944 419
Provisions techniques pour propre compte	11	3 400 076	3 387 349
Provisions non techniques	12	141 687	148 132
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	639 632	654 632
Comptes de régularisation passifs	9	123 217	141 281
Impôts différés passifs ¹		2	30 383
Dettes	10	642 944	420 067
Capitaux étrangers		4 947 558	4 781 844
Total du passif		6 905 912	6 726 263

¹ Le taux d'impôt différé sur les bénéfices de 21,5 % (0,31 % dans le cas des sociétés avec réduction pour participation) correspond au taux d'imposition escompté sur le résultat avant impôts.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2015
Résultat consolidé		
Résultat consolidé		15 936
Amortissements / réévaluations des placements de capitaux	5	94 281
<i>dont amortissements / réévaluations des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence</i>	5	7 672
Amortissements / réévaluations des immobilisations incorporelles	8	21 193
Amortissements / réévaluations des immobilisations corporelles	8	8 683
Amortissements / réévaluations des créances		16 672
Variation des provisions techniques pour propre compte	11	12 727
Variation des provisions non techniques	12	-6 445
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	-15 000
Bénéfice / perte provenant de réalisations d'immobilisations corporelles		402
Variation des comptes de régularisation actifs	9	46 221
Variation des impôts différés sur les bénéfices		-69 482
Variation des créances	10	-59 737
Variation des comptes de régularisation passifs	9	-18 064
Variation des dettes	10	222 877
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		270 264
Investissements / désinvestissements dans les placements de capitaux	6	-106 292
Investissements / désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	8	-53 691
Investissements / désinvestissements dans les immobilisations corporelles	8	-9 430
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		-169 413
Distribution de bénéfices aux actionnaires		-2 100
Distribution de bénéfices aux minoritaires		-919
Variation des minoritaires / tiers		1 018
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-2 001
Flux de trésorerie total = variation du fonds «Liquidités»		98 850
État initial des liquidités au 1.1.		202 038
État final des liquidités au 31 décembre		300 888
Variation des liquidités¹		98 850

¹ **Liquidités** Liquidités opérationnelles, liquidités banque de dépôt, dépôts à terme

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation des fonds propres au 31.12.2014 CO	70 000	405 601	945 855	138 016	2 183	1 561 655
Affectation du bénéfice			138 016	-138 016		0
Modification du périmètre de consolidation			-16 885			-16 885
Ajustements d'évaluation liés aux Swiss GAAP RPC			399 649			399 649
Situation des fonds propres au 31.12.2015 Swiss GAAP RPC	70 000	405 601	1 466 635	0	2 183	1 944 419
Distribution de dividendes			-2 100			-2 100
Résultat de l'exercice				15 936	99	16 035
Situation au 31.12.2015	70 000	405 601	1 464 535	15 936	2 282	1 958 354

Les fonds propres se composent des postes suivants:

Capital de l'entité

Il s'agit ici du montant nominal du capital-actions. Le capital-actions est divisé en 70 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 1000.-.

Réserves provenant de primes

Les réserves provenant de primes font référence aux versements (agio) dépassant le montant nominal.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices font référence aux fonds propres générés sous la forme de bénéfices non distribués et reportés à nouveau issus d'exercices antérieurs. Le résultat obtenu par la première utilisation des normes Swiss GAAP RPC est affecté aux réserves provenant de bénéfices.

Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana

1. Compte de résultat – Informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

	Assurances selon la LAMa ¹	Assurances selon la LCA ²	Assurances selon la LAA ³	Autres ⁴	Élimination	Total
	2015	2015	2015	2015	2015	2015
Primes acquises pour propre compte	4 326 652	1 549 818	145 445	0	-40 160	5 981 755
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-4 604 727	-1 143 561	-128 551	0	1 074	-5 875 765
Taux d'intérêt technique	0	0	9 804	0	0	9 804
Compensation des risques entre assureurs	375 042	0	0	0	0	375 042
Participation des assurés aux excédents	-6 689	-18 331	-1 071	0	0	-26 091
Charges d'exploitation pour propre compte	-251 001	-370 599	-21 577	-806	42 028	-601 955
Compte de résultat technique	-160 723	17 327	4 050	-806	2 942	-137 210
Produits des placements de capitaux	249 453	308 316	110 297	149 034	-110 906	706 193
Charges des placements de capitaux	-191 754	-269 117	-75 592	-42 056	11 074	-567 444
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	20 000	15 000	0	-20 000	0	15 000
Résultat des placements de capitaux	77 699	54 199	34 705	86 978	-99 832	153 749
Charges d'intérêts techniques	0	0	-9 804	0	0	-9 804
Autres produits d'exploitation	5 977	4 146	886	811	-1 226	10 594
Autres charges d'exploitation	-2 848	-2 676	-573	-656	1 057	-5 696
Résultat d'exploitation	-79 895	72 996	29 264	86 327	-97 059	11 633
Résultat hors exploitation	10 827	4 407	-1	10 701	-9 941	15 993
Résultat exceptionnel	-7 057	0	0	10	7 000	-47
Résultat consolidé avant impôts	-76 125	77 403	29 263	97 038	-100 000	27 579
Impôts différés sur les bénéfices	0	39 555	29 756	171	0	69 482
Impôts sur les bénéfices	0	-57 971	-20 948	-1 227	0	-80 146
Part des minoritaires dans le résultat	0	0	0	-979	0	-979
Résultat consolidé	-76 125	58 987	38 071	95 003	-100 000	15 936

¹ **Assurances selon la LAMa** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des assurances obligatoires des soins et des assurances facultatives d'indemnités journalières selon la LAMa.

² **Assurances selon la LCA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA.

³ **Assurances selon la LAA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA.

⁴ **Autres** Cette branche regroupe toutes les autres sociétés.

2. Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels consolidés ont été établis pour la première fois conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe Helsana applique la norme Swiss GAAP RPC 30 (Consolidation) en relation avec la norme Swiss GAAP RPC 41 à compter de l'exercice 2015. L'utilisation des Swiss GAAP RPC est un choix volontaire.

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur les activités financières et opérationnelles afin d'en tirer un profit correspondant. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50 pour cent des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana et toutes les sociétés vendues sont sorties du périmètre à partir de la date d'aliénation.

Modification du périmètre de consolidation

La Communauté d'achat HSK SA à Dübendorf a été fondée le 22.12.2015 et intégrée au périmètre de consolidation. Les premiers comptes annuels de la Communauté d'achat HSK SA seront établis au 31.12.2016 (exercice long) et pris en considération pour la consolidation du capital avec effet au 31.12.2015.

2.1 Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les fonds étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe Helsana; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amortie sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation entre 20 et 50 % sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire au prorata des fonds propres.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Événements postérieurs à la date du bilan

Au 1^{er} janvier 2016, Avanex Assurances SA a fusionné avec maxi.ch Assurances SA en l'absorbant, conformément à l'art. 3, al. 1, lit. a de la loi sur la fusion (LFus), et en reprenant ses actifs et passifs par succession universelle.

Par ailleurs, jusqu'à la date de la signature par l'organe compétent (2 février 2016), aucun événement majeur ne s'est produit après le jour de clôture du bilan.

Rapports internes

La totalité des transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

2.2 Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée sur la base de critères uniformes. Le principe de base de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est d'application.

Monnaies étrangères

Les conversions de postes en monnaie étrangère s'effectuent aux cours en vigueur au 31 décembre.

Les cours suivants ont été appliqués:

Unité/monnaie	31.12.2015	1.1.2015
1 EUR	1.08737	1.20236
1 GBP	1.47536	1.54931
1 USD	1.00100	0.99360
100 JPY	0.83210	0.82880
1 CAD	0.72062	0.85789
1 AUD	0.72831	0.81314

Placements de capitaux

Immeubles

Les immeubles englobent tout autant des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par Helsana et sont inscrits au bilan à leur valeur vénale actuelle. Les valeurs vénales font l'objet d'une estimation par une société de conseil indépendante au moins tous les trois ans. Les années intermédiaires, les valeurs sont déterminées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) ou au moyen d'une autre méthode reconnue.

Obligations

Si le débiteur est capable de verser les intérêts dus et de rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont portés au bilan selon la méthode de l'amortissement des coûts. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. S'il existe le moindre doute fondé quant à la capacité du débiteur à verser les intérêts dus ou à rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont évalués aux valeurs actuelles.

Actions

Les actions incluent des papiers-valeurs tels que les actions et d'autres titres de nature analogue.

Les avoirs en portefeuille sont négociables et évalués à leur valeur du marché. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Fonds immobiliers

Les fonds immobiliers sont repris dans un poste distinct. Leur évaluation s'effectue aux valeurs actuelles.

Opérations de change à terme

Parmi les produits dérivés figurent les contrats de change à terme et les contrats d'options, les certificats sur indices d'actions et les futures. Les opérations de change à terme servent à couvrir des fluctuations de cours ou des prix du marché et sont évaluées aux valeurs du marché.

Participations

Les participations incluent des parts dans des sociétés détenues à des fins stratégiques. Ces participations sont évaluées au prorata des derniers fonds propres connus (méthode de mise en équivalence) ou à la valeur d'acquisition.

Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts et prêts hypothécaires sont portés au bilan à la valeur nominale, moins les corrections de valeur nécessaires.

Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur

Les actifs provenant de la réserve des cotisations de l'employeur sont portés à l'actif à la valeur nominale en l'absence de renonciation d'utilisation et inscrits aux charges du personnel en cas d'utilisation. La valeur est vérifiée chaque année et le poste, corrigé le cas échéant.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les montants inférieurs à CHF 5000.– sont directement imputés sur le compte de résultat dans le cas des logiciels achetés.

Les projets sont généralement amortis sur une période de 5 ans à compter de leur introduction, dans des cas justifiés sur une période de 10 ans tout au plus. Ils doivent se traduire par un bénéfice sur plusieurs années. Ils sont tout au plus évalués aux valeurs d'acquisition ou de fabrication. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls peuvent être inscrits à l'actif les projets ayant un caractère stratégique et dépassant un volume d'investissement de 3 millions de CHF.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les acquisitions et les acquisitions groupées d'un montant supérieur à CHF 5000.– sont portées à l'actif dans les biens meubles et équipements. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Durée d'utilisation par catégorie de placements:

- 5 ans pour les biens meubles et les équipements
- 3 ans pour le matériel informatique
- 3 ans pour les véhicules

La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé en conséquence.

Actifs de régularisation

Ce poste englobe les dépenses engagées durant l'exercice sous revue mais à comptabiliser en charges l'exercice suivant ainsi que les produits de l'exercice sous revue qui ne seront encaissés qu'au cours du prochain exercice.

Créances

Les créances à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les agents et les intermédiaires, les cantons et autres sont évaluées à la valeur nominale. Le du croire est évalué sur la base de la structure des échéances et des risques de solvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles pour les risques créanciers connus, des pertes de valeur sont actées pour le risque de défaillance à la lumière de données statistiques. Le calcul de la correction de valeur nécessaire tient compte à la fois de la structure des échéances et du genre de créance (clients privés, clients entreprises, participation aux coûts). Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents. En prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents, un du croire est constitué au taux de 0,25 % pour les créances ouvertes. Pour les créances plus anciennes, dans le cas des sociétés LAMal, le calcul du du croire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal, selon le canton. Les montants totaux des créances sont mis en relation avec les réquisitions de poursuite introduites et les actes de défaut de biens qui en résultent.

Les créances envers des proches sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu des corrections de valeur se révélant nécessaires.

Liquidités

Les liquidités recouvrent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation se fait à la valeur nominale. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Provisions techniques pour propre compte:

Le poste des provisions techniques pour propre compte rassemble les provisions pour sinistres et prestations, les capitaux de couverture, les provisions pour participations aux excédents, les provisions techniques de sécurité et pour fluctuations ainsi que les autres provisions techniques.

Les provisions pour sinistres et prestations sont calculées selon une méthode actuarielle reconnue par le droit de la surveillance (méthode Chain Ladder par ex.). Les paramètres de calcul suivants sont retenus pour l'année de survenance et l'année de règlement:

- Année du début du traitement contre année de paiement des prestations de soins
- Année de début du cas contre année de paiement des prestations d'indemnités journalières

La réserve mathématique pour rentes est calculée selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocations de renchérissement sert de base de calcul. En cas de coassurance passive, notre part dans la réserve mathématique individuelle indiquée par la compagnie apéritrice est prise en charge.

Dans le segment de l'indemnité journalière maladie collective, des provisions pour participations aux excédents sont constituées pour les contrats incluant des conventions de participations aux excédents. Ces provisions correspondent à l'espérance mathématique des participations aux excédents à verser après la date de clôture du bilan pour les contrats actifs à la date de clôture du bilan assortis d'une participation aux excédents. L'évaluation des provisions pour participations aux excédents tient compte de l'état actif au jour du bilan ainsi que de l'expérience empirique des sinistres.

Les provisions de sécurité et pour fluctuations protègent la base de capital des effets de fluctuations exceptionnelles du résultat technique. Elles sont dotées jusqu'à un plafond de 15 % des prestations d'assurance, en fonction du résultat technique. Le seuil est égal à zéro.

Les autres provisions techniques incluent d'autres provisions actuarielles évaluées conformément au plan d'affaires valable et approuvé.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé. Le montant des provisions est déterminé sur la base d'une analyse de l'événement passé et du risque économique. Si le facteur temps joue un rôle important, le besoin de provisions doit être actualisé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux a pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. La provision est calculée sur l'ensemble du portefeuille et réévaluée chaque année. La provision cible pour risques liés aux placements de capitaux se calcule comme suit:

- 10 % des obligations Suisse
- 3 % des biens-fonds et des bâtiments et
- 20 % des autres placements de capitaux.

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Ce poste comporte des régularisations pour des recettes de l'exercice sous revue qui ne seront enregistrées en produits qu'au prochain exercice et des charges de l'exercice sous revue qui ne seront payées qu'au prochain exercice.

Dettes

Ce poste regroupe essentiellement des engagements à l'égard d'assurés et de fournisseurs de prestations ainsi que des primes facturées par avance. Les prêts octroyés sont également repris dans ce poste. Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale.

3. Périmètre de consolidation 2015

Nom	Branche	Consolidation	Participation en %	Capital en millions de CHF
Helsana, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	35,0
- LCC Consulting AG, Zurich	Ingénierie logicielle	Intégralement consolidée	100	0,1
- Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance de protection juridique	Méthode de mise en équivalence	50	3,0
- Progrès Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,3
- Sansan Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,1
- Avanex Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,1
- Maxi.ch Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,1
- Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	Intégralement consolidée	100	14,0
- Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	Méthode de mise en équivalence	50	10,0
- Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
- indivo Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,1
- Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Clarification des recours	Intégralement consolidée	50,9	0,1
- Procare Prévoyance SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
- Communauté d'achat HSK SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	60	0,1
- Aviga SA, Zurich	Case Management	Méthode de mise en équivalence	50	2,2
- Topwell-Apotheken AG, Winterthour	Soins de santé	Méthode de mise en équivalence	24,1	0,3

4. Commentaires relatifs au compte de résultat

Montants en milliers de francs	2015
Recettes de primes	5 982 627
Part des réassureurs	-872
Primes acquises pour propre compte	5 981 755
Charges de sinistres et de prestations	-6 449 511
Participation aux coûts	638 539
Part des réassureurs	2 349
Variation des provisions techniques	-12 726
Frais engagés pour restreindre les dommages	-54 416
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-5 875 765
Charges de personnel	-365 217
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-26 781
Charges informatiques	-66 545
Marketing, publicité et commissions	-115 058
Autres charges administratives	-17 654
Amortissements	-10 700
Total charges d'exploitation pour propre compte	-601 955
Liquidités (intérêts)	6 751
Créances (intérêts liés à la compensation des risques, intérêts de retard, etc.)	3 831
Autres produits	12
Total autres produits d'exploitation	10 594
Liquidités (intérêts)	-5 189
Dettes (intérêts liés à la compensation des risques, etc.)	-43
Autres charges	-464
Total autres charges d'exploitation	-5 696
Résultat hors exploitation de tiers	23 966
Charges hors exploitation de tiers	-7 973
Total résultat hors exploitation	15 993
Produits exceptionnels	10
Charges exceptionnelles	-57
Total résultat exceptionnel	-47

5. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2015
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	18 737	0	0	18 737
Obligations	88 804	225 789	19 835	334 428
Actions	26 369	81 783	61 041	169 193
Placements alternatifs	0	0	3 052	3 052
Fonds immobiliers	0	46 226	29 058	75 284
Opérations de change à terme	0	91 753	0	91 753
Participations	191	1 562	9 997	11 750
Réserve de cotisations de l'employeur	0	209	0	209
Autres produits des placements de capitaux ¹	1 787	0	0	1 787
Total produits des placements de capitaux	135 888	447 322	122 983	706 193

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2015
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-1 827	-1 827
Obligations	0	-202 591	-58 795	-261 386
Actions	0	-59 033	-83 827	-142 860
Placements alternatifs	0	-8 379	-30 423	-38 802
Fonds immobiliers	0	-3 674	-29 177	-32 851
Opérations de change à terme	0	-63 376	-10 890	-74 266
Participations	0	0	-2 325	-2 325
Réserve de cotisations de l'employeur	0	-1 896	0	-1 896
Charges de gestion des capitaux	-11 231	0	0	-11 231
Total charges des placements de capitaux	-11 231	-338 949	-217 264	-567 444
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	15 000	0	15 000
Total résultat des placements 2015	124 657	123 373	-94 281	153 749

¹ Les autres produits des placements de capitaux incluent des versements de rétrocessions par l'institut financier dépositaire.

6. Commentaires relatifs au bilan consolidé – placements de capitaux

Milliers de CHF	Situation au 1.1.2015	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2015
Immeubles	318 265	865	-1 827	317 303
Obligations ¹	3 671 904	35 362	-38 959	3 668 307
Actions	1 099 502	53 187	-22 785	1 129 904
Placements alternatifs	109 366	51 535	-27 371	133 530
Fonds immobiliers	530 448	-47 460	-120	482 868
Opérations de change à terme	-14 005	14 005	-10 891	-10 891
Participations	67 072	488	7 672	75 232
Emprunts et hypothèques	10	-3	0	7
Réserve de cotisations de l'employeur	8 374	-1 687	0	6 687
Placements de capitaux	5 790 936	106 292	-94 281	5 802 947

¹ La valeur de marché des obligations (hors intérêts courus) s'élève à KCHF 3 857 356 (KCHF 3 857 716 au 1.1.2015).

7. Opérations de change à terme

Montants en milliers de francs		Devise	31.12.2015	1.1.2015
Opérations à terme	Couverture	USD	-9 389	-12 747
Opérations à terme	Couverture	EUR	-2 494	299
Opérations à terme	Couverture	GBP	992	-1 557
Total opérations de change à terme			-10 891	-14 005

8. Tableau des immobilisations Immobilisations corporelles et incorporelles

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines et équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immobilisations corporelles	Projets	Logiciels	Total immobilisations incorporelles
Valeurs comptables nettes au 1.1.2015	6 199	7 245	93	13 537	6 136	6 620	12 757
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 1.1.2015	143 234	50 516	567	194 317	9 204	8 276	17 480
Entrées de placements	1 990	7 283	199	9 472	42 988	10 703	53 691
Sorties de placements	0	-6 283	-98	-6 381	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2015	145 224	51 516	668	197 408	52 192	18 979	71 171
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 1.1.2015	-137 035	-43 272	-473	-180 780	-3 068	-1 655	-4 723
Amortissements planifiés	-2 004	-6 558	-121	-8 683	-17 397	-3 796	-21 193
Sorties de placements	0	5 877	58	5 935	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2015	-139 039	-43 953	-536	-183 528	-20 465	-5 451	-25 916
Valeurs comptables nettes au 31.12.2015	6 185	7 563	132	13 880	31 727	13 528	45 255

9. Comptes de régularisation actifs et passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2015	1.1.2015
Intérêts courus sur les placements de capitaux	41 328	45 528
Compensation des risques	280 370	323 094
Autres actifs transitoires	110 972	110 269
Total comptes de régularisation actifs	432 670	478 891
Compensation des risques	89 458	114 680
Autres passifs transitoires	33 759	26 601
Total comptes de régularisation passifs	123 217	141 281

10. Créances et dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2015	1.1.2015
Preneurs d'assurance	205 550	170 492
Organisations d'assurance	11 234	9 408
Réassureurs	0	120
Organisations et personnes proches	4 350	317
Organismes étatiques	35 402	35 238
Autres créances	14 633	12 529
Total créances	271 169	228 104
Preneurs d'assurance	402 462	316 221
Organisations d'assurance	2 226	1 992
Fournisseurs de prestations	212 098	71 715
Agents et intermédiaires	1 885	1 774
Organisations et personnes proches	3 679	2 418
Organismes étatiques	3 045	3 393
Autres dettes	17 549	22 554
Total dettes	642 944	420 067

11. Provisions techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 1.1.2015	1 536 603	408 852	72 320	800 653	568 922	3 387 350
Constitutions	1 215 485	13 144	12 401	0	12 734	1 253 764
Dissolutions/Utilisation	-1 155 419	-1 855	-26 091	-55 000	-2 673	-1 241 038
Situation au 31.12.2015	1 596 669	420 141	58 630	745 653	578 983	3 400 076

¹ La part de réassurance dans les provisions pour sinistres et prestations s'élève à KCHF -1492 au 31.12.2015 (KCHF -5686 au 1.1.2015).

² Les capitaux de couverture des rentes ont été actualisés à un taux technique de 2,75 pour cent pour les années d'accident jusqu'à 2013 et à un taux de 2,0 pour cent pour les années d'accident 2014 et 2015 (Durée moyenne: 18,1 ans).

³ Les autres provisions techniques se composent de réserves pour d'autres produits d'assurance obligatoire des soins, AOS (modèles tels que AMF/HMO). Les provisions pour vieillissement ont été actualisées sur la base d'un taux technique de 1,0 pour cent (Durée moyenne: 39,2 ans).

12. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Restructuration ¹	Personnel/courtiers	Impôts	Investissements informatiques	Risques de processus	Autres ²	Total
Situation au 31.12.2015	12 225	38 970	19 958	0	213	76 766	148 132
Constitutions	3 000	27 840	58 382	380	0	9 551	99 153
Utilisation	-9 958	-43 480	-24 560	-22	-213	-27 365	-105 598
Situation au 31.12.2015	5 267	23 330	53 780	358	0	58 952	141 687

¹ Les provisions pour restructuration incluent les coûts des changements organisationnels décidés dans le cadre du programme de réduction des coûts. Les provisions pour droits aux vacances et aux heures supplémentaires ainsi que les primes du personnel et les frais de courtage figurent sous le poste Personnel/courtiers.

² Les autres provisions non techniques incluent des provisions pour corrections a posteriori des primes. En 2014, le Parlement fédéral a décidé de compenser les déséquilibres entre les primes accumulés entre 1996 et 2013 dans l'assurance-maladie sociale conformément à l'article 106 de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal). Cette compensation s'opérera entre 2015 et 2017.

13. Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2015	654 632	654 632
Constitutions	20 000	20 000
Dissolutions	-35 000	-35 000
Situation au 31.12.2015	639 632	639 632

14. Dettes envers des institutions de prévoyance

Réserve de cotisations de l'employeur en KCHF	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Dissolutions	Bilan	Résultat de la RCE	Exercice précédent
	31.12.2015	2015	31.12.2015	2015	1.1.2015	2015	
Institutions de prévoyance	6 687	0	6 687	-1 896	8 374	209	68
Total	6 687	0	6 687	-1 896	8 374	209	68

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert ¹	Part économique de l'organisation	Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyances dans les charges de personnel	Exercice précédent	
	31.12.2015	31.12.2015	1.1.2015		2015		
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	181 465	0	0	0	26 216	29 443	28 856
Total	181 465	0	0	0	26 216	29 443	28 856

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2014 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA.

15. Autres indications

Créances/dettes éventuelles

Dans le cadre de l'imposition de groupe TVA, le Groupe Helsana est solidairement responsable des dettes des sociétés du groupe à l'égard de l'administration fédérale des contributions. Le groupe TVA inclut les sociétés intégralement consolidées et l'association Artisana.

Principales sociétés proches

Montants en milliers de francs	Transactions avec le Groupe Helsana (en termes nets) ¹	État des placements de capitaux ²	État des provisions techniques ²
	2015	31.12.2014	31.12.2014
Nom			
Solida Assurances SA, Zurich	10 848	557 868	488 344
Helsana Protection juridique SA, Aarau	16 229	37 620	32 468

¹ Les transactions avec des sociétés proches incluent la somme des décomptes de ces sociétés, qui contiennent les primes nettes cédées moins les éventuelles participations aux excédents et les frais d'administration.

² Les chiffres sont tirés du rapport de gestion 2014.



Ernst & Young AG
Maagplatz 1
Postfach
CH-8010 Zürich
Téléphone +41 58 286 31 11
Fax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de Helsana AG, Dübendorf

Zurich, le 2 Février 2016

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Helsana AG, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 20 à 39), pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estima-

tions comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young AG

Stefan Marc Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Martin Bolt
Experte-réviseur agréée



Impression | ID 53232-1601-1012

